Commune de Léaz **N° 07/2026**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 février 2026

Date la convocation du Conseil municipal : 29 janvier 2026
Nombre de conseillers municipaux : 11

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Pierre-Luc CHATAIGNON - Johann BRESSON – Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Absents excusés : Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET - Séverine VIRLOUVET donne pouvoir Pierre-Luc CHATAIGNON- Loïc NORMANT donne pouvoir à Johann BRESSON-

Absents :

Objet : Rémunération commissaire enquêteur – Enquête publique communale de la Place Saint Blaise à Longeray

Madame la Maire

Expose au Conseil municipal que la procédure d'enquête publique, prescrite par arrêté municipal n°02-2026 en date du 27 janvier 2026, constitue une étape déterminante pour la régularisation foncière de la place Saint-Blaise à Longeray. Cette enquête, qui se déroulera du jeudi 12 février 2026 à 13h00 au jeudi 26 février 2026 à 16h30, nécessite un commissaire-enquêteur indépendant, garant de l'impartialité et de la transparence de la procédure.
Considérant que la rémunération du commissaire-enquêteur est à la charge de la commune, conformément aux dispositions de l'article R. 123-25 du code de l'environnement et des règles fixées par le décret n°2018-1054 du 29 novembre 2018.
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal, en vertu de l'article L. 2121-29 du CGCT, de délibérer sur cette rémunération et d'autoriser Madame la Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

AUTORISE la prise en charge par la commune de la rémunération de la commissaire-enquêtrice, conformément aux dispositions de l'article R. 123-25 du code de l'environnement et aux règles fixées par le décret n°2018-1054 du 29 novembre 2018.

- 48€/vacation (heure)
- 24€/heure pour le temps de déplacement
- Auxquels s'ajoutent les frais kilométriques (0.41€/km) et les débours (impression, affranchissement, etc).

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de la présente
Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie LOUBET
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

MAIRIE DE LEAZ
AIN